



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 22 b) de l'ordre du jour provisoire*

Groupes de pays en situation particulière :

**Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies
sur les pays en développement sans littoral**

Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est établi en application de la résolution 70/217, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Le rapport examine les progrès en cours, identifie les principaux obstacles rencontrés et contient des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre du Programme.

* A/71/150.



I. Introduction

1. Avec une population totale de plus de 470 millions d'habitants, les pays en développement sans littoral constituent l'un des groupes de pays les plus vulnérables au monde. Répartis sur quatre continents, ces 32 pays forment un groupe hétéroclite de pays réunis par la difficulté à surmonter les obstacles liés à leur situation géographique et à leur éloignement des ports maritimes les plus proches. En raison de la distance qui les sépare de la mer et de la nécessité de transiter par les pays voisins, auxquelles viennent s'ajouter les fastidieuses procédures de passage des frontières et l'insuffisance de l'infrastructure du transport en transit, les pays en développement sans littoral doivent faire face à des coûts de transport et de transaction excessivement élevés. En conséquence, leur compétitivité est moindre et la croissance économique s'en ressent. Par ailleurs, les pays en développement sans littoral possèdent une faible capacité de production et leurs recettes d'exportation dépendent d'un nombre limité de produits, notamment des produits primaires à faible valeur ajoutée, ce qui les rend vulnérables aux chocs extérieurs, notamment aux fluctuations des cours des produits de base.

2. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 a été adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/137. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de ce Programme, en particulier dans les six domaines prioritaires clefs.

3. Les moyens de promouvoir la cohérence avec les dispositifs de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont examinés dans la section II. La section III fournit un aperçu des résultats récemment obtenus par les pays en développement sans littoral dans les domaines social et économique. La section IV est consacrée à l'état de mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans les domaines prioritaires. La section V présente les résultats du suivi et de l'examen du Programme et la section VI contient les conclusions et les recommandations sur les mesures à prendre. Le rapport a été établi sur la base des renseignements communiqués par les entités des Nations Unies, les États Membres et les organisations internationales et régionales. Des tableaux statistiques figurent en annexe.

II. Promouvoir la cohérence dans le suivi, la mise en œuvre et l'examen du Programme d'action de Vienne, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres mondiaux de développement.

4. En 2015, le Sommet des Nations Unies consacré au programme de développement pour l'après-2015 a adopté le document final intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui était un nouveau programme de développement ambitieux et universel, dont la mise en œuvre s'étendra sur les 15 prochaines années. Le Programme 2030 englobe les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) dans ses 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles associées. C'est un

programme porteur de changement qui met l'accent sur l'égalité et l'inclusion et sur le principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte. Les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre qui ont été arrêtées pour l'objectif 17 et pour chacun des autres objectifs de développement durable sont déterminantes pour la réalisation du Programme 2030. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appuie et complète le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont il fait partie intégrante, et contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes. La pleine application du Programme d'action d'Addis-Abeba est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs.

5. Les besoins particuliers des pays en développement sans littoral sont pris en compte à la fois dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le Programme 2030 qui stipule que la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne fait partie intégrante de son application. Les 17 objectifs de développement durable sont pertinents pour les pays en développement sans littoral dans leur quête d'un développement durable. De plus, le Programme 2030 fait expressément mention des pays en développement sans littoral dans plusieurs paragraphes, notamment dans le cadre de trois objectifs de développement durable, à savoir l'objectif 7 relatif à l'énergie, l'objectif 9 relatif à l'infrastructure et l'industrialisation durable et l'objectif 10 relatif à la réduction des inégalités. Le Programme d'action de Vienne examine les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et sa mise en œuvre effective revêt une importance déterminante pour la mise en œuvre du Programme 2030.

6. Il est absolument essentiel que les pays en développement sans littoral mettent en œuvre le Programme d'action de Vienne et les objectifs de développement durable de façon cohérente et intégrée, notamment en privilégiant les financements, le renforcement des capacités et le développement technologique nécessaires à la réalisation des objectifs des deux programmes. Il importe d'intégrer le Programme 2030 et le Programme d'action de manière cohérente aux plans de développement nationaux, car cela permettra de tirer parti des effets de synergie nécessaires pour mettre en œuvre ces programmes. Il faut aussi assurer le suivi intégré du Programme 2030 et du Programme d'action de Vienne, les indicateurs de ce dernier venant compléter les indicateurs correspondant aux objectifs de développement durable. Les pays en développement sans littoral auront besoin de renforcer leurs capacités de collecte et d'analyse des données afin de mettre en œuvre efficacement le Programme 2030 et le Programme d'action, et de suivre et documenter leurs progrès à cet égard. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été chargé de jouer un rôle de premier plan dans le contrôle du suivi et de l'examen à l'échelle mondiale du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Lors de sa session de 2016, le Forum s'est particulièrement intéressé aux pays en situation particulière, notamment aux pays en développement sans littoral. Il importe que le Forum continue d'examiner les besoins particuliers de ces pays pour veiller à ce qu'ils ne soient pas laissés pour compte.

7. Le lancement, le 16 avril 2016 à Washington, de l'Instance mondiale dédiée aux infrastructures sous l'égide des banques multilatérales de développement constitue une étape importante dans le suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba pour les pays en développement sans littoral. Il importe que le Forum aborde expressément les besoins en infrastructures de ces pays.

8. Les autres cadres mondiaux de développement qui intéressent les pays en développement sans littoral et sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable par ces pays comprennent l'Accord de Paris, adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques lors de sa vingt et unième session, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Dans l'Accord de Paris, il a été décidé d'accroître de manière urgente et adéquate l'appui apporté aux pays en développement en matière de ressources financières, de technologies et de renforcement des capacités. Dans le Cadre de Sendai, il était indiqué que les pays en développement sujets aux catastrophes, en particulier les pays en développement sans littoral, méritaient une attention particulière compte tenu de leur grande vulnérabilité, et du fait que les risques auxquels ils étaient exposés dépassaient souvent de loin leurs capacités d'intervention et de relèvement. Le Cadre appelait la communauté internationale à fournir une aide accrue, coordonnée, durable et adéquate pour la réduction des risques de catastrophe en faveur de ces pays. La quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en juillet 2016, de même que la conférence internationale sur les systèmes durables de transport, prévue en novembre 2016, devaient adopter des documents finals intéressant les pays en développement sans littoral. Il importe que le Programme d'action de Vienne et les autres programmes mondiaux soient exécutés de concert afin que ces pays puissent en tirer le meilleur parti.

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation socioéconomique dans les pays en développement sans littoral

9. Au cours de la décennie écoulée (2004-2014), le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement sans littoral a été en moyenne de 7 %. Il est passé de 4 % en 2000 à près de 10 % en 2006 et 2007, avant de retomber à 4,1 % en 2009. À la suite d'une reprise en 2010-2013, le PIB a augmenté de plus de 6 % dans 11 de ces pays en 2014. Toutefois, le PIB de l'ensemble des pays en développement sans littoral n'a progressé cette année-là que de 5,4 %, soit plus d'un point de pourcentage de moins qu'en 2013. En 2015, le PIB n'a augmenté de plus de 7 % que dans six de ces pays, le PIB moyen des pays en développement sans littoral n'ayant progressé que de 3,7 %, soit plus de 1,5 point de pourcentage de moins qu'en 2014.

10. Selon l'Indice de développement humain (IDH), seuls cinq pays en développement sans littoral figurent parmi les pays ayant un développement humain élevé. En 2014, l'IDH moyen pour ce groupe de pays était de 0,56, le plus élevé parmi ce groupe étant de 0,79 et le plus faible de 0,35. Si la plupart des pays en développement sans littoral ont amélioré leur classement ces dernières années, deux d'entre eux ayant gagné plus de dix places entre 2009 et 2014, six ont vu leur indice tomber au cours de la même période. De plus, parmi les 44 pays affichant l'IDH le plus bas et classés parmi les pays à faible développement humain, 16 sont des pays en développement sans littoral.

11. Malgré des efforts et un engagement ferme dans la lutte contre la pauvreté, celle-ci reste très répandue dans de nombreux pays en développement sans littoral, bien qu'elle soit sur le déclin depuis 2002. Le pourcentage de la population vivant

en dessous du seuil de pauvreté dans ces pays, fixé à 1,90 dollars par jour (prix de 2011 à parité de pouvoir d'achat), est tombé de 48,6 % en 2002 à 30,5 % en 2012. Toutefois, la situation varie sensiblement d'un pays à l'autre. Dans neuf d'entre eux, la moitié de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Il faudra donc redoubler d'efforts pour réduire la pauvreté et éliminer l'extrême pauvreté dans les 15 prochaines années.

12. Les pays en développement sans littoral sont caractérisés par une forte prévalence de l'insécurité alimentaire et une forte instabilité des cours des denrées alimentaires. Ainsi, entre 2000 et 2013, l'indice FAO des prix des produits alimentaires était 73 % plus élevé dans ces pays que dans les pays en développement pris en tant que groupe. Les pays en développement sans littoral demeurent particulièrement touchés par les effets du changement climatique, qui aggrave la désertification et la dégradation des terres. Ils perdent peu à peu leurs zones forestières, celles-ci ne représentant plus que 15,7 % de l'ensemble des terres en 2015 (contre 17,1 % en 2000), tandis que la moyenne mondiale était de 30,7 %. En outre, la plupart de leurs terres agricoles sont arides ou semi-arides et caractérisées par une pluviosité extrêmement variable. Ces problèmes ont des répercussions catastrophiques sur les moyens de subsistance des familles pauvres et compromettent les efforts faits par ces pays pour éliminer la faim. La prévalence de la sous-alimentation est estimée à 22,7 % pour la période 2014-2016, soit 76 % plus élevée que la moyenne des pays en développement. Des investissements plus importants, à la fois publics et privés et de sources nationales et étrangères, sont nécessaires afin d'aider les pays en développement sans littoral à améliorer leur productivité agricole.

13. S'agissant de la santé, les pays en développement sans littoral sont parvenus à réduire quelque peu le taux de mortalité des moins de 5 ans, qui est tombé de 139,7 pour 1000 naissances vivantes en 2000 à 67,9 en 2015. Cependant, le taux actuel est de plus de 46 % supérieur à la moyenne dans le monde en développement. Ces pays ont réalisé des progrès dans l'action engagée pour réduire l'incidence du VIH, qui a été ramenée de 2,13 pour 1000 personnes séronégatives en 2000 à 0,84 en 2015. Toutefois, malgré cette amélioration, ils continuent d'enregistrer l'incidence la plus forte (plus du double du taux moyen dans le monde en développement). L'incidence du paludisme dans ces pays représente également le double de la moyenne dans le monde en développement.

14. Les pays en développement sans littoral ont réalisé des progrès soutenus dans le domaine social durant la période 2000-2014, comme en témoigne notamment l'amélioration globale des taux de scolarisation en primaire et dans le secondaire, mais il leur reste encore à faire. Les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles font état de progrès entre 2000 et 2015, en particulier en ce qui concerne la représentation des femmes dans les parlements nationaux.

15. L'accès à des sources d'eau potable et à des installations sanitaires améliorées demeure limité dans les pays en développement sans littoral. Il ressort des données sur le niveau de stress hydrique dans ces pays que celui-ci est plus élevé que la moyenne mondiale et que la moyenne dans les régions en développement.

IV. État de la mise en œuvre des priorités définies dans le Programme d'action de Vienne

A. Priorité 1 : questions fondamentales de la politique de transit

16. Les pays en développement sans littoral, les pays de transit et leurs partenaires de développement s'efforcent de mettre en œuvre les mesures prévues dans le Programme d'action de Vienne pour atteindre les objectifs précis énoncés dans le domaine prioritaire relatif aux questions fondamentales de la politique de transit. Depuis le précédent rapport (A/70/305), d'autres pays en développement sans littoral et pays de transit ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On trouvera des renseignements détaillés à ce sujet dans la section consacrée à la priorité 3. En 2015, un pays en développement sans littoral (le Niger) et deux pays de transit (l'Argentine et la Thaïlande) sont devenus parties à la Convention révisée de Kyoto sur la simplification et l'harmonisation des procédures douanières. Toujours en 2015, l'Azerbaïdjan, pays en développement sans littoral, a adhéré à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires et, en juillet 2016, le Pakistan, pays de transit, a adhéré à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR.

17. Si l'on constate des progrès dans la ratification des conventions internationales pertinentes, il faut faire plus. Les pays en développement sans littoral tout comme les pays de transit se heurtent à des problèmes, tels que la méconnaissance des instruments juridiques et des avantages que peut offrir la ratification des conventions, l'absence d'informations sur ces conventions dans une langue aisément compréhensible, la lourdeur des procédures d'incorporation à la législation nationale, l'absence d'échange de données d'expérience et le manque de moyens.

18. Il faut s'attacher davantage à faire mieux connaître et mieux comprendre les retombées de l'adhésion aux conventions internationales. Pour ce faire, il convient de renforcer les capacités des décideurs et des administrateurs, de mener des études approfondies sur les coûts et avantages de l'adhésion aux conventions et d'établir des directives régissant la mise en œuvre de celles-ci. L'intégration des conventions au niveau national est également essentielle, car elle permettra leur intégration dans les plans d'action nationaux et les budgets.

19. En Asie, l'Accord intergouvernemental sur les ports secs est entré en vigueur en avril 2016. Le traité portant création de l'Union économique eurasienne, conclu entre le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan, est entré en vigueur en janvier 2015. Le traité régissant l'adhésion de l'Arménie à l'Union est entré en vigueur en janvier 2015, et celui qui a été signé par le Kirghizistan a pris effet en août 2015.

20. En 2015, le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et le Népal ont signé un accord sur les véhicules à moteur, qui permettra d'améliorer le processus de transit pour le Bhoutan et le Népal, pays sans littoral. L'application de cet accord devrait permettre de réduire les coûts et la lenteur du transit des personnes et des marchandises aux points de passage des frontières.

21. Toujours en 2015, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté une stratégie de développement pour le continent intitulée « Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ». L'Union africaine a également adopté une décision par laquelle elle a appelé ses États membres à délivrer à tous les ressortissants des pays d'Afrique un visa de 30 jours au moment de leur arrivée. Des pays comme le Rwanda et le Ghana ont donné le ton en assouplissant les restrictions concernant les visas et en proposant à tous les Africains la formule du visa délivré à l'entrée sur le territoire. Lors de son sommet en janvier 2016, l'Union africaine a décidé de délivrer des passeports électroniques de l'Union afin de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des services sur tout le continent.

22. Le processus intergouvernemental d'informatisation du document de douanes pour les transports routiers internationaux (carnet TIR), eTIR, est en cours.

B. Priorité 2 : développement et entretien des infrastructures

23. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit, agissant en coopération avec leurs partenaires de développement, poursuivent leurs efforts visant à étendre et améliorer les infrastructures de transport routier ainsi que les infrastructures aux points de passage des frontières. C'est le cas de la Mongolie, qui, en 2014 et 2015, a bitumé 18 381 kilomètres de routes reliant plusieurs provinces frontalières de la Chine et de la Fédération de Russie. Le Gouvernement zambien poursuit quant à lui l'exécution du projet Link Zambia 8 000. L'Arménie s'emploie à mettre en œuvre son programme d'investissement en vue de la construction d'un couloir routier Nord-Sud et à assurer la remise en état de la route frontalière M6 entre l'Arménie et la Géorgie. Différents projets de connexion du réseau routier sont en cours d'exécution au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde et au Népal, afin d'améliorer certains tronçons du Réseau routier asiatique. Malgré ces efforts, il reste encore à faire pour relier les tronçons entre eux.

24. Entre 2013 et 2014, les données concernant l'infrastructure ferroviaire n'ont guère changé dans les 13 pays en développement sans littoral pour lesquels des données sont disponibles. En 2014, les passagers des compagnies aériennes originaires des pays en développement sans littoral ont été fort peu nombreux, représentant à peine 0,8 % de l'ensemble des voyageurs à l'échelon mondial. Des tendances analogues ont été observées s'agissant du volume du fret aérien, qui a représenté en moyenne 0,9 % seulement du volume total à l'échelon mondial.

25. Pour ce qui est de l'énergie, le pourcentage de la population ayant accès à des énergies modernes est de 55 % dans les pays en développement sans littoral. Toutefois, ce chiffre ne rend pas compte des disparités entre les pays, l'accès étant universel dans neuf d'entre eux, alors que huit autres sont à la traîne avec un taux d'accès inférieur à 20 %. Selon des données récentes fournies par l'Agence internationale de l'énergie, plus de 300 millions d'habitants des pays en développement sans littoral, soit les deux tiers de l'ensemble de la population de ces pays, continuent d'utiliser la biomasse pour la cuisson des aliments, d'où la nécessité d'améliorer d'urgence l'accès à une énergie moderne et propre pour la cuisine.

26. Dans les pays en développement sans littoral, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie totale est tombée de 44,3 % en

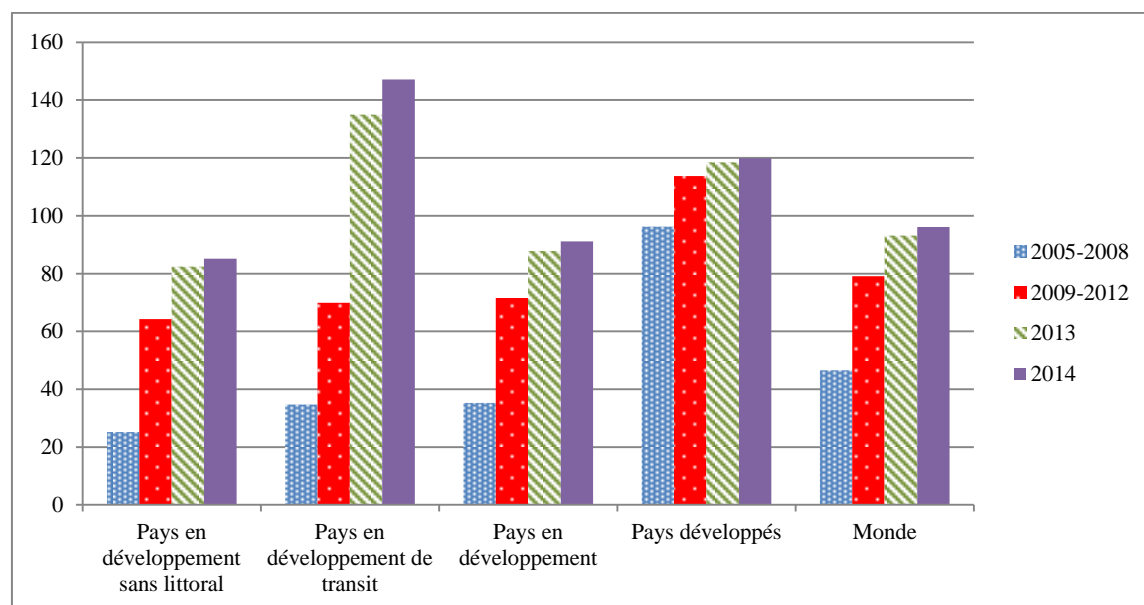
2000 à 29,2 % en 2012. Il faut donc redoubler d'efforts pour promouvoir une plus large utilisation des sources d'énergie renouvelable.

27. Les pays en développement sans littoral poursuivent leur essor dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), notamment les communications mobiles, comme le montre la figure I.

28. En revanche, l'accès à Internet, bien qu'en progression constante, demeure faible dans la plupart des pays en développement sans littoral : en moyenne 20 personnes sur 100 utilisaient Internet en 2014, contre 22 sur 100 dans les pays de transit (voir la figure II). Cette moyenne masque elle aussi d'importantes disparités entre les pays appartenant à ce groupe. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour ouvrir l'accès à Internet dans des conditions qui soient abordables pour tous et réduire ainsi la fracture numérique.

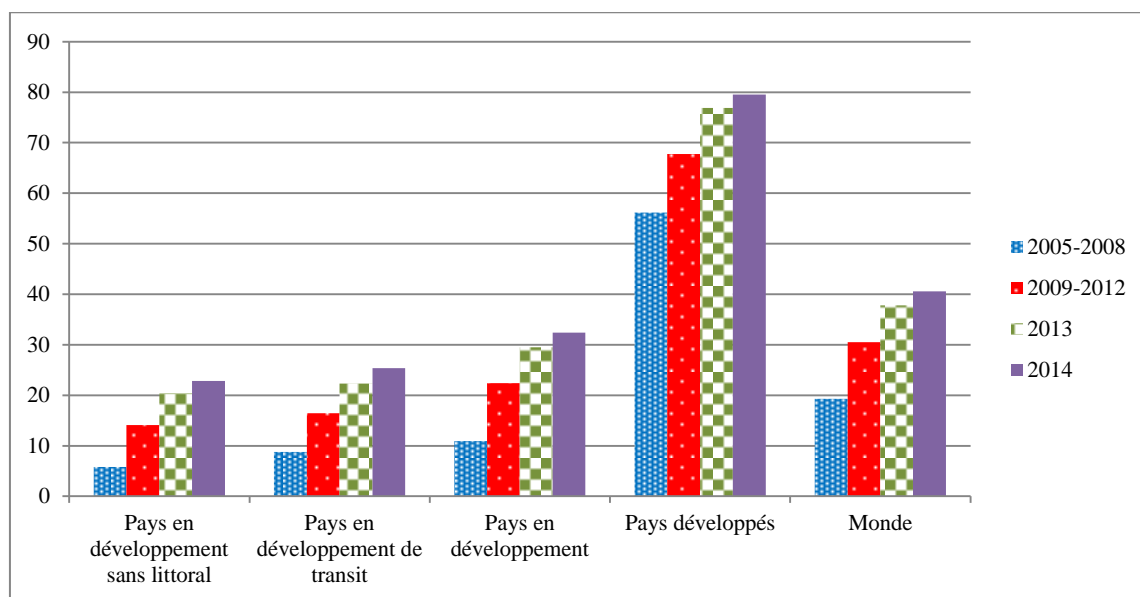
Figure I

Pourcentage d'abonnés à un service de téléphonie mobile



Source : Statistiques de l'Union internationale des télécommunications.

Figure II
Pourcentage d'internautes



Source : Statistiques de l'Union internationale des télécommunications.

29. De nombreux pays en développement sans littoral financent le développement et l'entretien des infrastructures notamment au moyen des droits de péage et de taxes sur les carburants perçus auprès des automobilistes ou par imputation sur les principaux postes budgétaires. Il est essentiel de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement des infrastructures en vue de compléter les efforts déployés par ces pays. La Banque interaméricaine de développement (BID) exécute actuellement avec la Bolivie (État plurinational de) et le Paraguay des projets d'infrastructure d'un montant de 605,5 millions de dollars dans le secteur des transports et de 229 millions de dollars dans le secteur de l'énergie. Par ailleurs, des projets de développement des infrastructures dans les pays en développement sans littoral d'un montant de 435 millions de dollars sont actuellement à l'étude au sein de la BID au titre des prêts octroyés au secteur privé. En 2015, le Paraguay a reçu, dans le cadre de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, un prêt de la Société andine de développement destiné à améliorer la connectivité avec les pays voisins.

30. En décembre 2014, la Chine a créé un Fonds de la Route de la soie et la Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure a été officiellement ouverte en 2015. En mars 2016, la Banque asiatique de développement (BASD) a conclu avec l'Agence japonaise de coopération internationale un accord visant à établir un nouveau fonds destiné à financer les investissements privés dans les infrastructures en Asie. L'Agence fournira des capitaux d'un montant de 1,5 milliard de dollars à ce fonds qui sera géré par le Département des opérations du secteur privé de la BASD. En Afrique, le Fonds Africa50 a été créé dans le cadre de la Banque africaine de développement (BAfD) en 2015. Lors de sa session constitutive, 20 pays et la BAfD ont souscrit à une dotation initiale totale de 830 millions de dollars en capital social. Ce fonds a commencé à élaborer et à financer des projets à la fin de 2015.

31. Entre juillet 2014 et mai 2016, 28 nouveaux projets de prêts en rapport avec le Programme d'action de Vienne ont été approuvés par la Banque mondiale ou soumis à son approbation. La valeur de ces prêts représentait 1,6 milliard de dollars pour l'exercice budgétaire 2015, et 1,2 milliard pour l'exercice 2016. Ces projets portent notamment sur la facilitation du commerce, la connexion du réseau routier, l'élargissement du système de distribution d'électricité et le développement d'infrastructures pour les communications régionales. La moitié du portefeuille de prêts, tant en valeur qu'en nombre de projets, est destinée à l'Afrique, suivie par l'Europe et l'Asie centrale. La plupart des prêts octroyés aux pays en développement sans littoral par valeur serviront à développer le secteur des transports.

32. Les partenaires de développement au niveau bilatéral ont apporté leur soutien au développement des infrastructures. Ainsi, l'Autriche a prêté son concours à la construction de centrales hydroélectriques au Bhoutan et au Népal (à la suite du tremblement de terre), l'Agence des États-Unis pour le développement international appuie un projet hydroélectrique au Népal et la construction de routes en Afghanistan, et l'Italie fournit une assistance pour le développement de l'infrastructure des transports en Afghanistan.

C. Priorité 3 : commerce international et facilitation du commerce

33. En 2014, le commerce représentait en moyenne 68 % du PIB des pays en développement sans littoral, tandis que la moyenne mondiale était de 58 %, ce qui témoigne de l'importance cruciale que revêt le commerce pour les pays en développement sans littoral. Toutefois, la part de ces pays dans les exportations mondiales a diminué en 2015, représentant à peine 0,96 % du volume total. Avant cette baisse de leurs exportations, leur part avait plus que doublé : de 0,5 % dans les années 90, elle s'était stabilisée à 1,21 % entre 2011 et 2014. La majorité des pays en développement sans littoral restent néanmoins en marge du commerce international. Ainsi, quatre pays en développement sans littoral d'Asie centrale assurent à eux seuls 55 % du volume total des exportations de marchandises du groupe, tandis que 20 d'entre eux en assurent à peine 2 % chacun.

34. On estimait à 158 milliards de dollars les exportations de marchandises des pays en développement sans littoral en 2015, ce qui représentait une réduction de 30 % par rapport à 2014. Cette chute spectaculaire a été causée par l'effondrement des cours des produits de base et l'atonie de la demande. C'était la deuxième année consécutive que les exportations de ces pays étaient en recul, une baisse de 2 % ayant été enregistrée en 2014. Les importations de marchandises à destination de ces pays ont également chuté en 2014 et 2015, puisque, selon les estimations, elles se sont chiffrées à 186 milliards de dollars en 2015.

35. Les exportations de marchandises des pays en développement sans littoral sont fortement concentrées sur une petite poignée de produits, en particulier les produits de base bruts. Avec un indice de concentration des exportations de 0,36 en 2014, ces pays affichent une concentration plus élevée que les pays voisins par lesquels ils transitent ou que les pays développés. De plus, ce phénomène s'est accentué au fil des ans. Les pays en développement sans littoral doivent donc s'efforcer de

diversifier leurs exportations afin de réduire leur vulnérabilité et accroître leur compétitivité.

36. De nombreux progrès ont été réalisés dans le domaine de la facilitation du commerce entre 2004 et 2014. L'adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges par l'OMC lors de sa neuvième Conférence ministérielle tenue à Bali en décembre 2013, représente un jalon important dans l'action visant à offrir une plateforme commune pour l'application des mesures de facilitation du commerce au niveau mondial. Cet accord énonce une série de mesures destinées à accélérer le passage des marchandises aux frontières, telles que la garantie de la liberté de transit, l'objectif principal étant de réduire les obstacles bureaucratiques et les coûts du commerce. L'accroissement de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités en faveur des pays en développement, en fonction des moyens de chacun, constitue l'un des éléments novateurs de l'Accord. En outre, les normes établies dans cet instrument sont soumises aux réglementations commerciales contraignantes de l'OMC.

37. La pleine application de l'Accord sur la facilitation des échanges devrait permettre de réduire de 14,3 % en moyenne les coûts du commerce des États membres de l'OMC. En ce qui concerne les pays en développement sans littoral, la réduction moyenne de ces coûts est estimée à 19,3 % et 11,7 % respectivement pour les produits manufacturés et les produits agricoles. La simplification des documents commerciaux, l'harmonisation des procédures aux frontières et leur automatisation semblent avoir le plus grand impact sur les coûts du commerce. La pleine application de l'Accord pourrait réduire de plus d'un jour et demi (soit une réduction de 47 %) le temps moyen nécessaire pour les importations et de près de deux jours (soit une réduction de 91 %) pour les exportations.

38. Au 5 juillet 2016, 85 pays, dont 10 pays en développement sans littoral et 12 pays de transit, avaient ratifié l'Accord. Au 21 juin 2016, l'OMC avait reçu 87 notifications d'engagements de la catégorie A, notamment de 15 pays en développement sans littoral et de 18 pays de transit. Il importe que les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit fassent connaître leurs besoins en matière de renforcement des capacités en soumettant des notifications de la catégorie C afin de tirer pleinement parti de l'assistance technique et des mécanismes de renforcement des capacités qui leur sont offerts. Au 21 juin 2016, cinq notifications des catégories B et C avaient été reçues, dont une d'un pays en développement sans littoral.

39. Dans l'Accord sur la facilitation des échanges, tous les États Membres sont invités à créer un comité national ou un organe dédié à la facilitation du commerce. Plusieurs pays en développement sans littoral s'emploient actuellement à créer de tels comités ou à renforcer ceux qui existaient déjà afin de favoriser la facilitation ainsi que la coordination et l'application de l'Accord à l'échelon national, de même que dans certains domaines du Programme d'action de Vienne.

40. Nombre de pays en développement sans littoral et de pays de transit poursuivent, avec l'aide de leurs partenaires de développement, la mise en œuvre d'initiatives visant à accélérer le transit et le passage aux frontières, telles que la mise en place de postes frontière à guichet unique, de guichets uniques électroniques et de systèmes de paiement électronique des droits de douane et taxes, la délivrance de carnets TIR, l'adoption du Système douanier automatisé (SYDONIA), l'offre de polices régionales d'assurance automobile aux tiers et

l'utilisation de systèmes électroniques de suivi des marchandises. Des guichets uniques nationaux sont opérationnels, en construction ou prévus dans toutes les régions comptant des pays en développement sans littoral, et 22 pays en développement sans littoral utilisent d'ores et déjà le système SYDONIA.

41. Malgré les progrès observés dans ce domaine, les pays en développement sans littoral font toujours face à des coûts du commerce extrêmement élevés. L'OMC estime que ces coûts représentent l'équivalent de droits de douane ad valorem de 260 %. En outre, ils sont en moyenne 1,5 fois plus élevés pour les pays en développement sans littoral que pour les pays de transit. Les indicateurs des échanges transfrontaliers de la Banque mondiale montrent qu'en règle générale, les documents requis sont également plus nombreux et les délais à l'exportation et à l'importation plus longs.

D. Priorité 4 : intégration et coopération régionales

42. La participation des pays en développement sans littoral aux cadres d'intégration régionale est essentielle à l'élargissement de l'accès aux marchés, à l'amélioration de la compétitivité et de la connectabilité, à l'harmonisation des politiques et l'augmentation des échanges et de l'investissement. Selon les notifications présentées à l'Organisation mondiale du commerce, les pays en développement sans littoral sont parties, en moyenne, à 3,8 accords de commerce régionaux; le nombre d'accords pour chacun de ces pays se situe entre 0 et 11¹. Le nombre d'accords régionaux d'investissement auxquels les pays en développement sans littoral sont parties constitue un autre indicateur permettant d'évaluer leur intégration. Au 7 juin 2016, les pays en développement sans littoral avaient signé en moyenne 21 traités d'investissement bilatéraux chacun, le nombre d'accords par pays allant de 0 à 50. En moyenne, 14 de ces accords étaient en vigueur. Cela représente une légère amélioration par rapport aux chiffres reçus à la fin du mois de mars 2015. Les pays en développement sans littoral ont également signé, en moyenne, sept autres accords internationaux d'investissement chacun.

43. Le niveau d'intégration commerciale varie d'une région à l'autre. Par exemple, les importations intracontinentales sont estimées à 4,3 % du PIB en Afrique, 6,7 % dans les Amériques, 17,9 % en Asie et 21 % en Europe. Dans la région Afrique, la part des exportations intra-africaines se situait au faible niveau de 15,7 % du total en 2014. Les régions de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui comprennent 11 des 16 pays africains en développement sans littoral, enregistrent une part des échanges intrarégionaux relativement élevée par rapport aux autres régions. Dans la région Asie-Pacifique, le commerce intrarégional a ralenti en grande partie à cause de la faible croissance de la Chine. Le commerce entre pays asiatiques en développement sans littoral est très faible; toutefois, leurs niveaux d'échanges ont tendance à être élevés, particulièrement avec les grands pays voisins tels que la Chine, la Russie, l'Inde et la Thaïlande. En Amérique latine, le commerce intrarégional des pays en

¹ Les statistiques de l'OMC concernant les accords de commerce régionaux sont basées sur les obligations de notification plutôt que sur le nombre d'accords. Ainsi, un accord de commerce régional qui englobe à la fois des biens et des services est l'objet de deux notifications – une pour les biens et une pour les services – même s'il s'agit en réalité d'un seul accord.

développement sans littoral est relativement élevé : il représentait 55 % du commerce total de la Bolivie et 49 % de celui du Paraguay en 2014.

44. En 2015, l'accord sur la création d'une Zone de libre-échange tripartite a été signé par les membres et les partenaires du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, même si un certain nombre d'éléments de cet accord doivent encore être finalisés. Le lancement des négociations en vue d'une Zone de libre-échange continentale devrait contribuer à l'industrialisation des pays africains, promouvoir le développement des chaînes de valeur régionales et appuyer la transformation structurelle en facilitant le commerce intra-africain. L'indice d'intégration régionale, élaboré par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, permet de déterminer le stade d'intégration aux communautés économiques régionales en ce qui concerne l'intégration commerciale et productive, la convergence des politiques macroéconomiques, la libre circulation des personnes et les infrastructures régionales. Selon cet indice, trois pays en développement sans littoral (le Botswana, l'Ouganda et la Zambie) ont été classés comme profondément et largement intégrés; leur notation était élevée globalement et dans plusieurs dimensions. La performance des autres pays donne à penser que des améliorations sont encore possibles.

E. Priorité 5 : transformation des structures de l'économie

45. La transformation des structures de l'économie est un processus qui implique de réorienter les activités et secteurs économiques à faible valeur ajoutée et à faible productivité vers des activités et secteurs à plus forte valeur ajoutée et aux niveaux de productivité plus élevés. Il s'agit essentiellement de transformer l'économie en passant d'activités et secteurs traditionnels à des activités à plus forte teneur technologique. La transformation structurelle est une condition nécessaire pour que les pays en développement sans littoral réussissent à s'intégrer dans l'économie mondiale et atteignent une croissance économique soutenue, diversifiée et créatrice d'emplois.

46. Entre 2000 et 2015, la valeur ajoutée du secteur agricole en pourcentage du PIB dans les pays en développement sans littoral a diminué en moyenne de près de 7 points, tombant à 14,6 %. Au cours de la même période, la valeur ajoutée du secteur des services dans ces pays était élevée : elle a gagné 3 points de pourcentage en moyenne, tandis que la valeur ajoutée du secteur manufacturier, historiquement au cœur de la croissance et de la transformation économiques et créateur d'emplois, est passée de 8,9 à 6,9 % du PIB. En outre, la part des produits manufacturés dans le total des exportations en provenance des pays en développement sans littoral est passée de 21 % en 2000 à 13 % en 2014, tandis que près de 70 % des importations de ces pays étaient des produits manufacturés. En outre, les données disponibles relatives à l'emploi pour les pays en développement sans littoral montrent qu'une plus forte proportion de la population active était employée dans les secteurs de l'agriculture et des services que dans l'industrie. Cela reflète le caractère limité des exportations industrielles de ces pays. Les difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral pour progresser sur les chaînes de valeur sont également illustrées par la faiblesse et la stagnation du contenu technologique de leurs exportations. Le caractère limité des données montre que le contenu hautement

technologique, en pourcentage des exportations de produits manufacturés, est inférieur à 10 % pour 15 des 20 pays en développement sans littoral pour lesquels des données sont disponibles.

47. Comme indiqué précédemment, les exportations des pays en développement sans littoral sont fortement tributaires d'un nombre limité de ressources minérales et de produits agricoles à faible valeur ajoutée. Les produits de base, y compris les combustibles, représentaient 80 % des exportations de marchandises des pays en développement sans littoral en 2014, contre 67 % en 2000. Ces pays sont plus dépendants des produits de base que les autres pays en développement : au cours de la période 2011-2013, les matières premières représentaient plus de la moitié des exportations de 27 des 32 pays en développement. En revanche, ces produits n'ont représenté que 32 % des exportations mondiales en 2014. Cette forte dépendance à l'égard des produits de base rend ces pays très vulnérables aux fluctuations rapides des cours et à l'instabilité de la demande, situation aggravée par leur faible capacité productive et leurs faiblesses structurelles. Étant donné que les services ne sont pas aussi sensibles aux problèmes de distance et de retards que les marchandises, et qu'ils ne représentent que 15 % des exportations en provenance des pays en développement sans littoral, ces pays devraient pouvoir développer considérablement la croissance dans le secteur des services.

48. Le passage d'activités économiques traditionnelles à des activités à plus forte valeur ajoutée et à des secteurs fortement créateurs d'emplois, tels que le secteur manufacturier, l'agro-industrie et les services modernes, devrait être encouragé dans les pays en développement sans littoral. Pour augmenter les possibilités de valeur ajoutée, ces pays doivent créer un environnement favorable à la coopération avec le secteur privé et aux investissements étrangers. Ils ont également besoin de l'infrastructure, des institutions et des connaissances techniques suffisantes pour soutenir la concurrence dans les chaînes de valeur, ou du moins dans des segments des chaînes de valeur. Fait positif, plusieurs pays en développement sans littoral ont revu leurs stratégies nationales en vue de diversifier leur économie et l'orienter vers des exportations non traditionnelles.

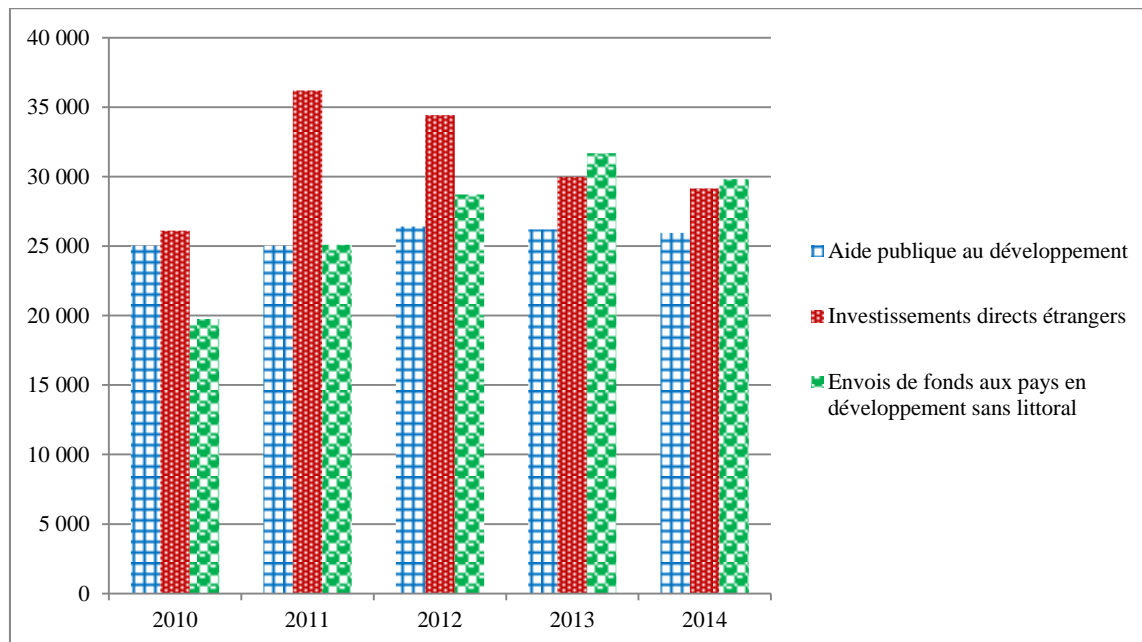
F. Priorité 6 : moyens de mise en œuvre

49. Bien que le Programme d'action de Vienne reconnaisse que tout pays est au premier chef responsable de son développement, il souligne l'importance du renforcement et de l'élargissement des partenariats entre les pays en développement sans littoral, leurs partenaires de développement, les pays de transit voisins et d'autres parties prenantes pour la bonne mise en œuvre du Programme d'action.

50. La figure III fait apparaître les volumes d'aide publique au développement (APD), d'investissements directs étrangers (IDE) et d'envois de fonds aux pays en développement sans littoral entre 2010 et 2014. En 2014, le montant net de l'APD à ces pays a diminué de 1,1 % par rapport à 2013, passant de 26,2 milliards de dollars à 25,9 milliards de dollars. Deux pays (l'Afghanistan et l'Éthiopie) continuent de recevoir une grande partie de ces dons, 32 % de l'ensemble de l'aide versée. L'APD reste la principale source de financement extérieur. En 2014, elle représentait 10 % du revenu national brut ou davantage dans huit pays en développement sans littoral, et entre 5 % et 9,9 % dans sept de ces pays.

Figure III
**Aide publique au développement, investissements directs étrangers
 et envois de fonds aux pays en développement sans littoral, 2010-2014**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; calculs effectués à partir de données de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Banque mondiale.

51. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2014, les financements à taux réduit accordés aux pays en développement sans littoral représentaient environ 22 % du total des financements à taux réduit consentis à l'ensemble des pays en développement². Les financements à taux réduit représentaient 55 % du total des financements extérieurs des pays en développement sans littoral, contre 18 % pour l'ensemble des pays en développement, ce qui révèle un haut niveau de dépendance des pays en développement sans littoral à l'égard de ce type de financement. Depuis 2000, les financements à taux réduit accordés aux pays en développement sans littoral ont considérablement augmenté. Toutefois, si l'on exclut les deux principaux pays bénéficiaires, l'évolution des financements à taux réduit accordés à ces pays est conforme à celle des autres pays en développement sur la période 2007-2014. Les principaux fournisseurs de financements à taux réduit aux pays en développement sans littoral sont les États-Unis, l'Union européenne et l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, qui représentent 45 % de cette

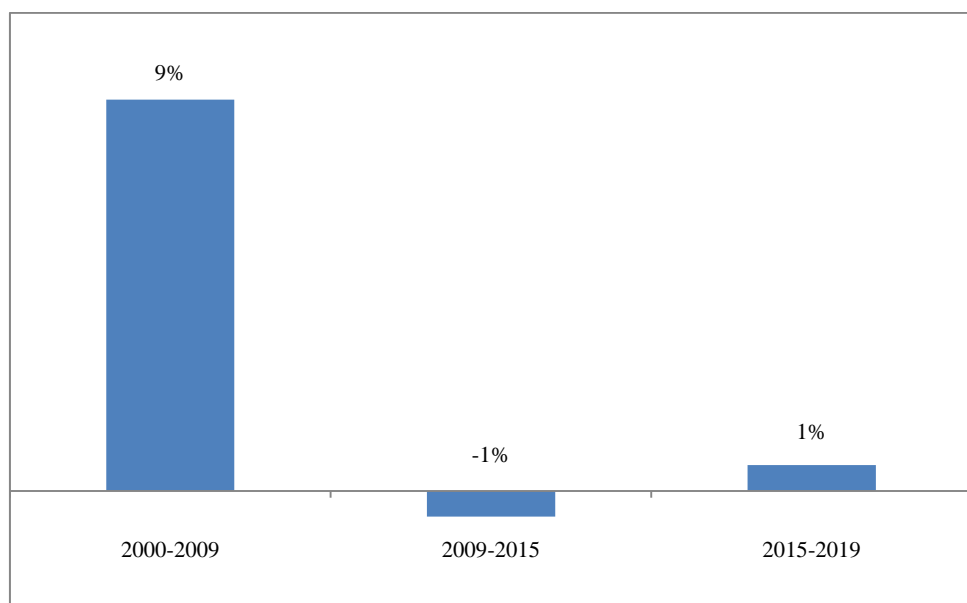
² Les financements à taux réduit couvrent les versements préférentiels provenant de sources bilatérales, à savoir le montant brut de l'aide publique au développement bilatérale et les versements multilatéraux bruts à taux réduit aux pays en développement.

enveloppe. Les subventions représentaient 82 % du portefeuille en 2014, soit le même pourcentage qu'en 2005.

52. Les financements à taux réduit accordés aux pays en développement sans littoral prennent la forme d'une aide programmable par pays³ et d'une aide alimentaire et humanitaire. En 2014, l'aide programmable représentait 81 % de l'aide reçue par ce groupe de pays. Entre 2000 et 2009, l'aide programmable mondiale accordée aux pays en développement sans littoral a sensiblement augmenté, à un taux annuel moyen de 9 %, mais stagne depuis lors à environ 22 milliards de dollars. Les prévisions relatives à l'aide programmable par pays jusqu'en 2019 ne révèlent pas d'objectifs plus ambitieux (voir fig. IV).

Figure IV

Croissance annuelle moyenne de l'aide programmable accordée aux pays en développement sans littoral



Source : Calculs de l'OCDE et estimations fondées sur des statistiques du Comité d'aide au développement.

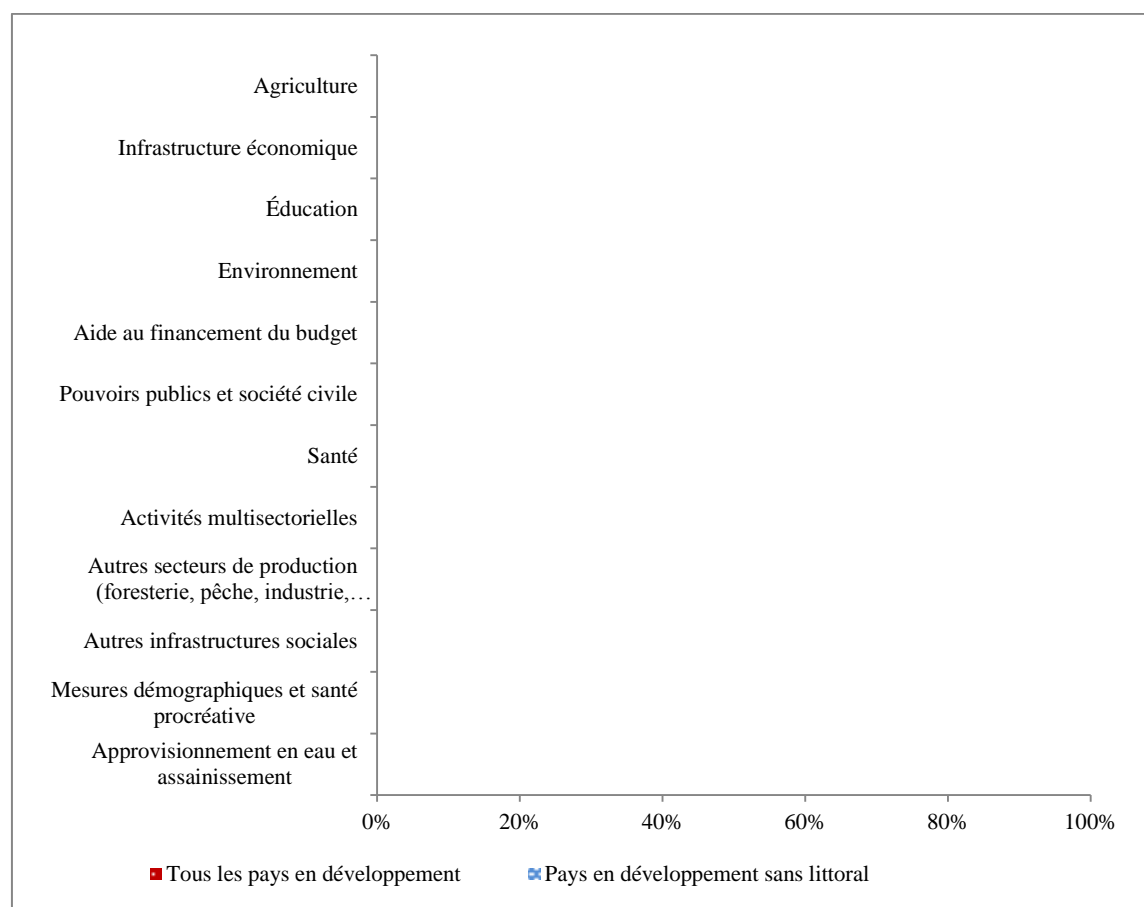
53. Selon une analyse de l'OCDE, la répartition sectorielle de l'aide programmable par pays (voir fig. V) montre que les pays en développement sans littoral reçoivent une part plus élevée de cette aide que celle des autres pays en développement dans un certain nombre de secteurs, tels que les pouvoirs publics et la société civile ou les mesures démographiques et la santé procréative. Ce n'est pas le cas dans le secteur de l'infrastructure économique en général ou celui du

³ Les contributions des donateurs aux programmes nationaux de développement sont mieux reflétées par le concept d'aide programmable par pays. Cette aide est un sous-ensemble du montant brut de l'aide publique au développement bilatérale et est essentielle à l'appui des objectifs de développement durable. L'aide programmable par pays évalue la proportion de l'aide publique au développement à laquelle les pays bénéficiaires peuvent ou pourraient prétendre. Plusieurs études ont également montré que l'aide programmable était un bon indicateur de l'aide enregistrée au niveau des pays (à l'exception de l'aide humanitaire).

transport et notamment du stockage, qui sont particulièrement représentatifs des besoins particuliers des pays en développement sans littoral. À l'avenir, le principal défi sera de prévenir une nouvelle baisse de l'aide publique au développement et d'intensifier l'aide aux pays en développement sans littoral. Lors de sa réunion de haut niveau tenue en décembre 2014, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a adopté un communiqué énonçant l'engagement de ses membres à consacrer une plus grande proportion du montant total de l'aide publique au développement aux pays qui en ont le plus besoin, et mentionnant spécifiquement les pays en développement sans littoral comme l'un des groupes devant être davantage soutenus. En février 2016, le Comité d'aide au développement a salué les efforts déployés par ses membres pour élaborer et mettre en œuvre des mesures conformes au mandat de 2014 relatif à l'inversion de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement aux pays les plus démunis, notamment les pays en développement sans littoral. En outre, il est essentiel que les acteurs qui apportent leur coopération accordent une attention particulière aux secteurs essentiels pour ces pays, notamment l'infrastructure économique.

Figure V

Répartition sectorielle de l'aide programmable par pays, 2014



Source : Statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

54. L'aide pour le commerce accordée aux pays en développement sans littoral a doublé depuis 2002. Les décaissements en faveur de ces pays s'élevaient à 6,49 milliards de dollars en 2014, contre 6,7 milliards de dollars en 2013. La plus grande partie de cet appui était destinée à l'infrastructure économique (56 %) et au renforcement des capacités productives (41 %). Compte tenu de l'importance de l'aide pour le commerce pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, il est essentiel d'augmenter les décaissements et d'allouer également des fonds à des projets régionaux ou multinationaux.

55. Les flux d'IDE destinés aux pays en développement sans littoral ont diminué de 3 %, passant à 29,1 milliards de dollars en 2014, étant donné que la baisse mondiale des prix des produits de base avait fortement réduit les perspectives d'investissement dans nombre de ces économies. Toutefois, 67 % des investissements directs étrangers sont allés à quatre pays seulement. Il est important de trouver des moyens d'aider tous les pays en développement sans littoral à attirer et à retenir les investissements directs étrangers, en particulier par le développement des infrastructures et la réduction des obstacles au commerce.

56. Les envois de fonds aux pays en développement sans littoral ont baissé de 6 % en 2014, passant à 29,8 milliards de dollars. Les envois de fonds étaient plus élevés que l'aide publique au développement dans 10 de ces pays. Toutefois, le caractère privé de ces fonds limite leur utilisation pour des biens publics tels que les routes, les chemins de fer et les ports, et il est nécessaire d'adopter des politiques efficaces pour mobiliser ces flux dans des secteurs stratégiques. Les pays en développement sans littoral pourraient étudier la possibilité de fournir des fonds qui complèteraient les flux privés et d'utiliser ces ressources combinées pour financer des projets d'infrastructure publique dans les communautés locales, par le biais de mécanismes et instruments financiers spéciaux.

V. Suivi et examen

57. Dans le Programme d'action de Vienne, les États Membres, en particulier les pays en développement sans littoral et les pays de transit, sont invités à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales et sectorielles de développement. À leur demande, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a appuyé les efforts nationaux déployés par les gouvernements du Botswana et de la Mongolie afin d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales de développement.

58. Au cours de sa session ordinaire de 2015, le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a adopté une décision visant à intégrer le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la CNUCED. Au cours de sa trente-sixième session, tenue au mois de mai 2016, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a adopté une résolution relative à l'intégration du Programme d'action de Vienne dans son programme de travail et dans ceux des organisations d'intégration économique régionales et des banques régionales de développement ainsi qu'à l'application de ses dispositions par les États membres [résolution 711(XXXVI)].

59. Le Bureau du Haut-Représentant a continué de coordonner les activités du système des Nations Unies afin d'assurer la mise en œuvre effective du Programme

d'action de Vienne. À cet égard, il a organisé deux réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement qui ont permis de renforcer la coordination en matière de suivi et de réalisation du Programme d'action de Vienne et d'élaborer des indicateurs de suivi. En 2015, en partenariat avec le Gouvernement zambien, il a tenu le Forum de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement des pays en développement sans littoral. Il a également organisé un séminaire portant sur les incidences du nouveau programme mondial de développement sur les pays en développement sans littoral ainsi qu'une réunion du Groupe d'experts sur l'amélioration de la coopération en matière de transport en transit, le commerce et la facilitation du commerce au profit de ces pays.

60. Les 23 et 24 juin 2016, en coopération avec l'OMC, le Bureau du Haut-Représentant a tenu à Genève la cinquième réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral. Les participants ont adopté une déclaration ministérielle soulignant la manière dont ces pays peuvent accroître leur potentiel commercial et surmonter les difficultés structurelles afin de promouvoir la croissance économique inclusive et durable ainsi que la réduction de la pauvreté. Dans cette déclaration, les participants ont, entre autres, demandé que soient élaborées des politiques coordonnées concernant l'infrastructure, la logistique, la technologie et l'investissement; des mesures concertées pour soutenir les efforts des pays en développement sans littoral visant à réduire leur dépendance à l'égard des produits de base; la ratification rapide de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges; et un programme de travail de l'OMC dédié à l'intention des pays en développement sans littoral.

61. En 2016, en partenariat avec la Communauté économique européenne (CEE) et l'Union internationale des transports routiers, le Bureau du Haut-Représentant a organisé une série de manifestations visant à sensibiliser les États membres sur les modalités, les avantages potentiels et les incidences de l'adhésion aux conventions internationales relatives à la facilitation des transports et du commerce, et à les exhorter à participer à la cérémonie des traités de 2016, qui se tiendra au mois de septembre 2016.

62. Le Bureau du Haut-Représentant a continué d'aider le Groupe des pays en développement sans littoral à promouvoir son ordre du jour, conduisant, entre autres, à la prise en compte des priorités de ces pays dans les nouveaux cadres de développement. Il a également entrepris des travaux de recherche et d'analyse portant sur des questions clés liées aux priorités du Programme d'action de Vienne.

63. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a lancé à l'échelle du continent une initiative visant à développer la capacité des États membres à promouvoir les énergies renouvelables et à renforcer leurs capacités en matière de facilitation du commerce, de développement des infrastructures, de commerce international, d'intégration régionale, de sécurité routière et de politiques relatives à l'aviation et au tourisme. En coopération avec la Commission de l'Union africaine, la CEA et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a attiré l'attention des pays africains sur la question de la mobilisation des fonds de pension pour financer le développement des infrastructures en Afrique. La CEE a entrepris une série d'études des besoins nationaux face aux obstacles procéduraux et réglementaires entravant le commerce, tant aux frontières qu'au-delà de celles-ci, et organisé une formation sur la facilitation du commerce pour les pays en développement sans littoral. La CEE et l'Union internationale des transports routiers ont mis en place un projet pilote

portant sur la procédure douanière internationale informatisée de transport routier, eTir, afin d'en anticiper les possibles inconvénients avant son déploiement complet.

64. La CESAP contribue au renforcement des capacités des pays en développement sans littoral et des pays de transit afin de leur permettre d'adopter et de mettre en œuvre des conventions internationales, de faciliter le commerce, d'améliorer l'intégration régionale et le commerce et de promouvoir la diversification économique. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) mène des travaux d'analyse portant sur les politiques actuelles relatives à l'infrastructure et la logistique des transports dans la région, tout en encourageant les politiques régionales intégrées et durables relatives à la logistique et à la mobilité en Amérique du Sud. En collaboration avec l'OCDE, la CEA, la CEE, la CEPALC et la CESAP ont mené des enquêtes mondiales sur la facilitation des échanges et le commerce dématérialisé et fourni une assistance technique.

65. En 2015, la CNUCED a publié des études sur la participation des pays en développement sans littoral dans les chaînes de valeur des produits ainsi que sur la facilitation du commerce et du développement. Elle continue d'apporter un soutien technique à ces pays en ce qui concerne la diversification des produits de base et la valeur ajoutée, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies commerciales propices à la réduction de la pauvreté et l'exploitation des avantages que présente la diaspora pour le développement national.

66. Le Centre du commerce international (ITC) aide les pays en développement sans littoral à améliorer la capacité des petites et moyennes entreprises à faire face à la concurrence et aux obstacles non tarifaires. En 2015, l'Union internationale des télécommunications a contribué au renforcement des capacités de ces pays en organisant des ateliers sur la qualité des services de haut débit pour les utilisateurs finaux et sur les technologies informatiques et de communication respectueuses de l'environnement et utilisant des réseaux intelligents. L'Organisation de l'aviation civile internationale a accompagné les États membres, notamment les pays en développement sans littoral, dans l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé pour le transport aérien et le développement des infrastructures.

67. Par le biais d'ateliers de renforcement des capacités et de services consultatifs, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) facilite l'adoption par les pays en développement sans littoral de politiques relatives aux transports ne produisant pas ou peu d'émissions et leur permet de promouvoir l'application de davantage de mesures d'efficacité énergétique susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air. La FAO fournit un appui technique aux pays en développement sans littoral en matière de commerce et de développement des marchés; d'élaboration et de déploiement de grandes opérations d'investissement; de projets visant à accroître la production et la productivité des cultures, de l'élevage et de la pêche; et de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

68. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les États membres à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies de développement. Il apporte également une assistance technique pour ce qui est de la facilitation du commerce, en contribuant à promouvoir la compétitivité à l'exportation et en aidant les entrepreneurs à créer des entreprises viables. Par ailleurs, de concert avec le Département des affaires économiques et sociales du

Secrétariat, le PNUD a accompagné certains pays en développement sans littoral dans la préparation d'exposés nationaux facultatifs sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs (la Bolivie en 2014, le Kirghizistan et la Zambie en 2015 et l'Ouganda en 2016).

69. L'OMC continue de recueillir les ratifications de l'Accord sur la facilitation du commerce et de préparer son entrée en vigueur. L'OMC a dispensé une formation aux États membres sur les comités nationaux de facilitation du commerce ainsi que sur la mise en œuvre de l'Accord et déploie actuellement l'Initiative Aide pour le commerce 2016-2017 portant sur l'amélioration des connexions. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) traduit son Manuel sur le transit en directives relatives au transit, à l'usage de ses États membres, incluant des principes directeurs et des pratiques recommandées claires. En 2015, l'OMD a proposé plusieurs ateliers de formation et de renforcement des capacités aux administrations douanières demandeuses, ainsi que des ateliers régionaux sur les questions de transit en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

70. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a fourni une assistance technique concernant la simplification des procédures aux frontières, la bonne gouvernance des douanes et les connexions nécessaires au commerce et à l'investissement. Le Fonds commun pour les produits de base accompagne les pays en développement sans littoral dans l'élaboration de mesures et actions politiques facilitant l'amélioration de la valeur des marchandises et l'intégration profitable dans les chaînes de valeur régionales et mondiales des produits de base. Le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral travaille sous gestion provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord multilatéral relatif à sa création. En 2015, le Groupe de réflexion a établi un rapport intitulé « Multilateral trade negotiations and LLDCs: a handbook for negotiators and practitioners of LLDCs. »

VI. Conclusions et recommandations

71. Les pays en développement sans littoral s'attachent à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies nationales. Ils pourraient envisager de créer un organe national multipartite de haut-niveau afin de donner un nouvel élan à la réalisation, de manière cohérente, de toutes les priorités du Programme grâce aux programmes et aux plans à moyen terme. Ces priorités sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, aussi, seules une attention redoublée et une stratégie multipartite coordonnée permettront aux pays en développement sans littoral de surmonter leurs difficultés. De même, les pays en développement de transit devraient également envisager de mettre pleinement en œuvre les dispositions du Programme d'action. Les partenaires de développement sont vivement encouragés à envisager, au moyen de la coopération Sud-Sud et triangulaire, d'accorder la priorité aux pays en développement sans littoral et d'harmoniser leurs priorités avec celles de ces pays.

72. Les pays en développement sans littoral sont invités à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs stratégies de développement afin qu'elles soient cohérentes avec la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

73. Afin de combler leurs lacunes en matière d'infrastructure et de finances, les pays en développement sans littoral devraient élaborer des plans de développement

de l'investissement dans les infrastructures et les intégrer dans leurs stratégies nationales de développement et renforcer le dispositif mis en place à cet effet au niveau national. La communauté internationale devrait envisager de fournir un appui financier et technique à ces pays pour traduire ces plans en projets réalisables et concrets, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'études de faisabilité, la négociation de contrats et la gestion de projets.

74. En coopération, le cas échéant, avec les pays en développement de transit, les pays en développement sans littoral pourraient devoir continuer d'élaborer et d'appliquer des mesures de facilitation du commerce afin de simplifier les procédures régissant le passage des frontières, mettre en œuvre des systèmes de gestion des frontières communes et harmoniser les règles, procédures et documents relatifs au franchissement des frontières, douanières et autres, en vue de rendre les échanges transfrontières plus rapides et moins coûteux, conformément aux normes mondiales de facilitation. En collaboration avec les pays en développement sans littoral, les pays de transit devraient créer un organe de coordination de haut niveau afin que le transit soit plus efficace et plus facile pour eux.

75. Tous les États membres de l'OMC qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, sont encouragés à ratifier l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce et à prendre les mesures nécessaires pour en appliquer effectivement les dispositions. Les pays en développement sans littoral devraient exprimer leurs besoins de manière globale afin de recevoir, de la part des partenaires de développement et des organisations internationales, l'assistance nécessaire dans le domaine technique et sur le plan du renforcement des capacités.

76. Les pays en développement sans littoral et de transit devraient renforcer la coopération et l'intégration régionales en intensifiant les échanges intrarégionaux, en participant aux accords de commerce et de transit multilatéraux et bilatéraux, en développant l'infrastructure régionale et en harmonisant les politiques. Cela devrait contribuer à transformer les pays sans littoral en pays connectés par voie terrestre.

77. Afin de faciliter leur transformation structurelle, les pays en développement sans littoral devraient appliquer des politiques et mesures nationales visant à développer les industries et à diversifier leurs économies, en délaissant les produits de base et les produits agricoles à faible valeur ajoutée au profit de secteurs et d'activités à plus forte valeur ajoutée, comme la fabrication, l'agro-industrie et les services modernes, qui peuvent également améliorer les taux d'emploi. Une stratégie et des plans d'action solides sont nécessaires et doivent être mis en œuvre grâce à une étroite coopération entre le secteur privé et d'autres parties prenantes. Les partenaires de développement devraient fournir une assistance technique et financière et contribuer au renforcement des capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral de créer un environnement propice à la coopération avec le secteur privé, d'attirer les investissements étrangers, de développer leur infrastructure et leurs institutions et d'acquérir les connaissances techniques requises pour affronter la concurrence en ce qui concerne les chaînes de valeur et sur les marchés internationaux.

78. La communauté internationale devrait envisager d'aider les pays en développement sans littoral à élaborer des politiques visant à résoudre les problèmes posés par la dégradation des terres, la désertification, la déforestation et les

changements climatiques. Cela devrait se faire de manière intégrée afin d'accroître la production agricole et la sécurité alimentaire.

79. Les pays en développement sans littoral devraient insister sur le fait qu'ils ont besoin d'un véritable soutien de la part des donateurs, en particulier dans les domaines ayant un lien direct avec les problèmes de développement spécifiques résultant de leur enclavement et de leur éloignement géographique des principaux marchés mondiaux. Ces domaines incluent le développement des infrastructures économiques, de la facilitation du transit, le renforcement de la diversification et l'atténuation des effets du changement climatique et de la désertification.

80. Les pays en développement sans littoral sont encouragés à adhérer à ou à ratifier, dans les meilleurs délais, toutes les conventions et tous les accords pertinents pour la promotion de la facilitation du commerce et du transit, du franchissement efficace des frontières et de la circulation des biens et des services entre les pays. Ces pays sont en outre invités à ratifier l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral afin que celui-ci soit pleinement opérationnel.

Annexe statistique

Tableau 1
Produit intérieur brut, taux de croissance et indice de développement humain (IDH)

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>PIB(constant 2010, millions de dollars É.-U.)</i>		<i>Croissance du PIB (pourcentage annuel)</i>	<i>PIB par habitant, PPA (constant 2011, dollars É.-U.)</i>		<i>IDH</i>
	<i>2010</i>	<i>2015</i>	<i>2015</i>	<i>2010</i>	<i>2015</i>	
Afghanistan	15 937	20 294	1,52	1 663	1 820	0,465
Arménie	9 260	11 446	3,00	6 508	7 899	0,733
Azerbaïdjan	52 903	59 025	1,10	15 950	16 695	0,751
Bhoutan	1 585	1 999	3,25	6 486	7 601	0,605
Bolivie(État plurinational de)	19 650	25 445	3,96	5 407	6 476	0,662
Botswana	12 787	16 019	-0,25	13 120	14 876	0,698
Burkina Faso	8 980	11 419	3,98	1 422	1 562	0,402
Burundi	2 027	2 344	-2,54	708	693	0,400
Éthiopie	29 934	48 331	9,61	1 076	1 530	0,442
Ex-République yougoslave de Macédoine	9 407	10 587	3,67	11 394	12 725	0,747
Kazakhstan	148 047	185 031	1,20	20 945	24 353	0,788
Kirghizistan	4 794	6 059	3,47	2 790	3 225	0,655
Lesotho	2 187	–	–	2 233	–	0,497
Malawi	6 960	8 511	2,95	1 061	1 113	0,445
Mali	10 679	15 885	7,61	1 783	2 285	0,419
Mongolie	7 189	11 671	2,30	7 709	11 471	0,727
Népal	16 003	19 669	3,36	1 997	2 313	0,548
Niger	5 719	7 638	3,61	821	897	0,348
Ouganda	20 182	26 277	5,04	1 554	1 718	0,483
Ouzbékistan	39 333	58 114	8,00	4 185	5 643	0,675
Paraguay	20 031	25 393	3,01	7 290	8 644	0,679
République centrafricaine	1 986	1 385	5,49	889	562	0,350
République démocratique populaire lao	7 181	10 458	7,00	3 985	5 341	0,575
République de Moldova	5 812	7 005	-0,50	3 925	4 742	0,693
Rwanda	5 699	8 007	6,90	1 329	1 655	0,483
Soudan du Sud	15 727	8 856	-6,35	3 794	1 741	0,467
Swaziland	3 528	3 949	1,66	7 642	7 930	0,531
Tadjikistan	5 642	7 779	4,20	2 123	2 616	0,624
Tchad	10 658	13 359	1,80	1 924	2 044	0,392
Turkménistan	22 583	37 254	6,50	10 032	15 527	0,688
Zambie	20 266	26 347	1,65	3 277	3 658	0,586
Zimbabwe	9 422	12 785	1,07	1 389	1 688	0,509
Moyenne, pays en développement sans littoral	17 253	22 850	3,67	4 024	4 770	0,565

Source : Programme des Nations Unies pour le développement, Banque mondiale.

Abréviations : PIB = produit intérieur brut; PPA = parité de pouvoir d'achat.

Tableau 2
Indicateurs choisis concernant les infrastructures

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Voies ferrées (kilomètres)</i>	<i>Abonnements au téléphone cellulaire (pour 100 personnes)</i>		<i>Utilisateurs Internet (pour 100 personnes)</i>		<i>Accès à l'électricité (pourcentage de la population)</i>	
	2014	2013	2014	2013	2014	2010	2012
Afghanistan	–	70,7	74,9	5,9	6,4	41,0	43,0
Arménie	826	112,4	115,9	41,9	46,3	99,8	100,0
Azerbaïdjan	2 068	107,6	110,9	58,7	61,0	100,0	100,0
Bhoutan	–	72,2	82,1	29,9	34,4	72,0	75,6
Bolivie(État plurinational de)	3 652	97,7	96,3	36,9	39,0	80,2	90,5
Botswana	888	160,6	167,3	15,0	18,5	43,1	53,2
Burkina Faso	622	66,4	71,7	9,1	9,4	13,1	13,1
Burundi	–	25,0	30,5	1,3	1,4	5,3	6,5
Éthiopie	–	27,3	31,6	1,9	2,9	23,0	26,6
Ex-République yougoslave de Macédoine	699	106,2	105,5	65,2	68,1	99,0	100,0
Kazakhstan	14 329	184,7	172,2	54,0	54,9	100,0	100,0
Kirghizistan	417	121,4	134,5	23,0	28,3	100,0	100,0
Lesotho	–	86,3	85,0	5,0	11,0	17,0	20,6
Malawi	797	32,3	33,5	5,1	5,8	8,7	9,8
Mali	593	129,1	149,0	3,5	7,0	16,6	25,6
Mongolie	1 818	101,4	105,0	20,0	27,0	86,2	89,8
Népal	59	76,8	81,9	13,3	15,4	76,3	76,3
Niger	–	39,3	44,4	1,7	2,0	9,3	14,4
Ouganda	320	48,1	52,4	16,2	17,7	14,6	18,2
Ouzbékistan	4 192	74,3	78,4	38,2	43,6	100,0	100,0
Paraguay	36	103,7	105,6	36,9	43,0	97,4	98,2
République centrafricaine	–	29,5	24,5	3,5	4,0	9,5	10,8
République démocratique populaire lao	–	68,1	67,0	12,5	14,3	66,0	70,0
République de Moldova	1 157	106,0	108,0	45,0	46,6	98,6	100,0
Rwanda	–	56,8	64,0	9,0	10,6	10,8	18,0
Soudan du Sud	–	25,3	24,5	14,1	15,9	1,5	5,1
Swaziland	300	71,5	72,3	24,7	27,1	35,2	42,0
Tadjikistan	621	91,8	95,1	16,0	17,5	100,0	100,0
Tchad	–	35,6	39,8	2,3	2,5	3,5	6,4
Turkménistan	4 980	116,9	135,8	9,6	12,2	100,0	100,0
Zambie	1 248	71,5	67,3	15,4	17,3	18,5	22,1
Zimbabwe	3 077	96,3	80,8	18,5	19,9	36,9	40,5
Pays en développement sans littoral	42 699	82,2	84,9	20,4	22,8	42,2	55,5

Source : Banque mondiale, Union internationale des télécommunications.

Tableau 3
Commerce international, exportations et importations de marchandises

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Exportations</i>	<i>Importations</i>	<i>Commerce</i>	<i>Part des exportations</i>	<i>Indice de</i>
	<i>(millions de dollars É.-U.)</i>	<i>(millions de dollars É.-U.)</i>	<i>(pourcentage du PIB)</i>	<i>dans les exportations</i>	<i>concentration</i>
	<i>2015</i>	<i>2015</i>	<i>2015</i>	<i>mondiales</i>	<i>2014</i>
				<i>(pourcentage)</i>	
Afghanistan	470	5 571	53,2	0,003	0,31
Arménie	1 487	3 254	71,0	0,009	0,22
Azerbaïdjan	14 500	9 400	72,6	0,088	0,86
Bhoutan	585	1 170	116,0	0,004	0,36
Bolivie(État plurinational de)	8 261	9 602	–	0,050	0,47
Botswana	6 141	6 348	99,2	0,037	0,82
Burkina Faso	2 132	2 647	68,7	0,013	0,47
Burundi	111	755	40,0	0,001	0,36
Éthiopie	3 825	19 063	37,2	0,023	0,31
Ex-République yougoslave de Macédoine	4 490	6 400	113,3	0,027	0,19
Kazakhstan	45 726	30 186	53,3	0,277	0,67
Kirghizistan	1 676	4 070	–	0,010	0,17
Lesotho	775	1 954	–	0,005	0,39
Malawi	1 375	2 932	61,9	0,008	0,48
Mali	2 532	3 167	50,7	0,015	0,52
Mongolie	4 670	3 797	87,0	0,028	0,48
Népal	720	6 380	53,2	0,004	0,15
Niger	1 050	1 990	56,6	0,006	0,43
Ouganda	2 245	5 780	46,9	0,014	0,19
Ouzbékistan	13 000	14 000	42,8	0,079	0,28
Paraguay	8 361	10 291	82,1	0,051	0,33
République centrafricaine	90	348	39,5	0,001	0,36
République de Moldova	1 967	3 987	117,2	0,012	0,15
République démocratique populaire lao	2 340	3 860	79,0	0,014	0,28
Rwanda	659	2 570	45,3	0,004	0,44
Soudan du Sud	–	–	67,4	–	–
Swaziland	1 697	1 432	–	0,010	0,27
Tadjikistan	900	3 400	–	0,005	0,41
Tchad	2 900	2 200	67,2	0,018	0,91
Turkménistan	14 000	7 800	–	0,085	0,76
Zambie	6 961	8 451	–	0,042	0,61
Zimbabwe	2 716	4 000	75,0	0,016	0,31
Pays en développement sans littoral	158 359	186 805	67,9	0,961	0,36

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Banque mondiale

Note : La plupart des données pour 2015 sont des estimations.

Abréviation : PIB = produit intérieur brut.

Tableau 4

**Part de la valeur ajoutée des secteurs manufacturier, agricole et des services
et part des produits de base dans les exportations de marchandises**

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier (pourcentage du PIB)</i>	<i>Part de la valeur ajoutée du secteur agricole (pourcentage du PIB)</i>	<i>Part de la valeur ajoutée du secteur des services (pourcentage du PIB)</i>	<i>Exportations de produits de base, de pierres précieuses et d'or non monétaire (pourcentage du total des exportations de marchandises)</i>	
	2015	2015	2015	2000-2010	2014
Afghanistan	12,8	22,6	55,0	66,1	65,8
Arménie	10,2	19,4	51,9	65,3	78,9
Azerbaïdjan	5,8	6,8	56,2	94,8	97,2
Bhoutan	8,3	17,1	40,9	49,0	37,6
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	89,9	96,3
Botswana	6,3	2,4	64,2	87,9	94,7
Burkina Faso	6,2	32,9	45,2	91,4	91,8
Burundi	9,6	42,9	40,4	88,6	76,8
Éthiopie	4,1	41,0	42,8	88,6	89,4
Ex-République yougoslave de Macédoine	12,3	11,2	62,7	26,6	20,1
Kazakhstan	10,8	5,0	61,8	86,8	90,4
Kirghizistan	13,7	15,9	57,1	60,1	54,9
Lesotho	–	–	–	20,4	43,9
Malawi	10,6	29,3	54,5	88,8	83,8
Mali	–	41,0	39,8	91,2	87,8
Mongolie	9,1	14,8	51,1	87,5	97,7
Népal	6,5	32,8	51,6	29,3	27,0
Niger	5,7	36,4	37,3	69,6	71,7
Ouganda	8,7	24,7	54,9	77,6	66,6
Ouzbékistan	11,2	18,3	47,1	65,4	68,2
Paraguay	11,8	18,5	52,2	88,5	91,0
République centrafricaine	7,6	47,5	38,8	94,0	92,2
République démocratique populaire lao	9,3	27,2	41,9	71,1	84,0
République de Moldova	14,0	13,8	68,2	47,7	46,8
Rwanda	4,8	32,7	47,5	88,0	84,9
Soudan du Sud	–	–	–	–	–
Swaziland	37,9	6,9	48,9	40,1	44,8
Tadjikistan	–	–	–	84,1	74,5
Tchad	2,9	52,4	33,4	97,6	98,9
Turkménistan	–	–	–	88,9	94,4
Zambie	–	–	–	88,1	82,8
Zimbabwe	11,9	12,5	59,0	73,6	80,7
Moyenne, pays en développement sans littoral	6,9	14,6	43,3	82,2	86,7

Source : Banque mondiale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Abréviation : PIB = produit intérieur brut.